

## 22ème RONDE NANCEIENNE REGLEMENT 2019

- 1) Epreuve organisée par l'ASPTT NANCYMEUTHE ET MOSELLE.
- 2) Epreuve individuelle organisée les 10, 11 et 12 mai 2019  
Engagement (non limité par équipe) et par épreuve par INTERNET
- 3) Epreuve de 1ère, 2ème, 3ème et Juniors
- 4) Les coureurs pourront s'engager pour l'une ou l'autre épreuve ou pour la totalité des trois épreuves (le samedi étant en 2 demi étapes matin et après midi).
- 5) Le changement de roue sera autorisé en course par :  
Deux voitures neutre et par les véhicules placés selon le tirage au sort à la réunion des directeurs sportifs du vendredi 10 mai 2019 à 14h15 pour les clubs ou groupement de clubs ayant au moins cinq coureurs au départ et suivant réglementation FFC en vigueur, pour le samedi 11 mai 2019 : suivant le classement de la veille.
- 6) Les voitures autorisées à suivre ces épreuves devront se conformer aux décisions des commissaires. Les chauffeurs devront être titulaires d'une licence FFC. Toute infraction sera laissée à l'entière responsabilité du conducteur.
- 7) Le parcours sera indiqué par flèches blanches et le code de la route devra être scrupuleusement respecté. En cas de non-respect, le ou les coureurs seront mis hors course par les commissaires.
- 8) Toutes les personnes hébergées seront entièrement responsables de leurs actes et toutes dégradations et prévoir des sacs de couchage.
- 9) Indemnités sur l'ensemble de la Ronde Nancéienne pour les 20 premiers (Classement Général), remis lors du vin d'honneur ainsi que les frais de déplacement.
- 10) Le classement du meilleur grimpeur se fera sur la ligne du GPM des 1ère, 2ème et 3ème épreuve de la façon suivante : 4 -2-1 points.
- 11) Les dossards ne seront pas consignés, la licence sera donnée en compensation
- 12) Grille de prix suivant barème FFC et détails d'organisation Grille de prix suivant barème FFC et détails d'organisation.
- 13) Challenge par équipe sur 3 coureurs : le trophée sera acquis
- 14) Le CRITERIUM du dimanche 12/05/2018 donnera droit à : 1<sup>er</sup> 50 secondes, 2ème 40 secondes, 3ème 30 secondes, 4ème 30 secondes, 5ème 20 secondes, 6ème 20 secondes, 7ème 10 secondes, 8ème 10 secondes, 9ème 5 secondes, 10ème 5 secondes. En moins sur le temps du classement général (BONIFICATIONS)
- 15) Le fait qu'un coureur ou un suiveur participe ou suive ces épreuves, implique qu'il a pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte les règles.

**L'ASPTT NANCY**